Mise en ligne le 10 février 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260210-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2026
Publication le : 10-02-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 5 février 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, Jean-Charles BANCHERI, Sébastien MAGNIER, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Clotilde BERTHIER, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Franck PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-4.1-005

Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade 2026

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade pour un agent ayant réussi l'examen professionnel, Monsieur le Maire propose la suppression et la création d'emploi comme indiqué ci-dessous :

Service	Suppression		Création		Motif	Date d'effet
	Emploi	Grade	Emploi	Grade		
Vie scolaire	1 emploi à temps complet (35h/35h)	Animateur territorial	1 emploi à temps complet (35h/35h)	Animateur territorial principal 2e classe	Avancement de grade	05/02/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260210-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2026
Publication le : 10-02-2026

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la suppression et la création des emplois détaillés ci-dessus
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 6 février 2026
Le Maire

